

EPARTEMENT DU NORD

VILLE
DE

SAINGHIN EN WEPPE

59184

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 04/04/26

ID : 059-215905241-20260403-AR2026_41-AR

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Arrêté portant délégation de fonctions à M. VANDRISSE Guillaume, Adjoint.

Le Maire de la commune de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints,

Vu la délibération n°4 du 20 mars 2026 portant attribution d'une indemnité de fonction d'adjoint titulaire d'une délégation à hauteur de 19 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Attendu que Monsieur VANDRISSE Guillaume a été élu 8^{ème} adjoint au maire,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Monsieur VANDRISSE Guillaume, Adjoint.

- ARRETE -

ARTICLE 1er : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. VANDRISSE Guillaume en tant que 8^{ème} adjoint délégué à la jeunesse et à la vie scolaire. Il sera amené à exercer les fonctions suivantes :

▪ **Jeunesse**

- Politique de loisirs des jeunes : accueils de loisirs – séjours
- Mobilisation et cohérence globale de l'action sur la jeunesse
- Développement politique de la jeunesse sur la commune (PEDT)

▪ **Ecole – vie scolaire**

- Mise en œuvre et suivi de la politique scolaire
- Conduite des activités périscolaires (garderie – cantine – études surveillées)
- Suivi des inscriptions dans les écoles
- Récompenses scolaires
- Dotations scolaires
- Relations avec les chefs d'établissements et les associations de parents d'élèves
- Participation aux conseils d'écoles
- Gestion des classes de neige

▪ **Conseil municipal des enfants et des jeunes (CME + CMJ)**

- Référent du CME et du CMJ
- Assistance et accompagnement dans les fonctions des jeunes élus

ARTICLE 2 : M. VANDRISSE rendra compte au Maire, S
décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fon
Il sera rapporteur des affaires relevant de sa délégation
instances. Une fois par an minimum, M. VANDRISSE dressera un compte-rendu de
sa délégation au conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 059-215905241-20260403-AR2026_41-AR

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière
sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publier sur le site internet
de la commune, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa
publication.

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 25 mars 2026.

NOTIFIE A L'INTERESSE LE : 1/4/2026

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

